

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202411/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et  
d'affichage : 25/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à dix-huit heures et  
quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 octobre 2024 s'est  
réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU,  
maire

**PRÉSENTS :** ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques,  
LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN  
Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** LEFFRAY Stéphane

Mme ROBIN est élue secrétaire de séance.

**ACQUISITION TERRAIN SCI HUMOMA**

La SCI HUMOMA (Mme LOMBRICI) possède un terrain situé entre deux parcelles de M THIEULARD.  
Dans l'idée de poursuivre la Ronde Verte, l'achat d'une partie de cette parcelle est envisagé, dans les mêmes  
conditions tarifaires que pour les parcelles de M. THIEULARD soit 0,40 € du m<sup>2</sup>.  
L'achat concerne une parcelle de 3000 à 4000 m<sup>2</sup> (soit entre 1200 et 1600 €)

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'acquisition du terrain dans les conditions énumérées ci-dessus
- d'autoriser le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint au maire dans l'ordre du tableau, à signer  
l'acte authentique à intervenir ainsi que tout acte afférent à cette affaire

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

